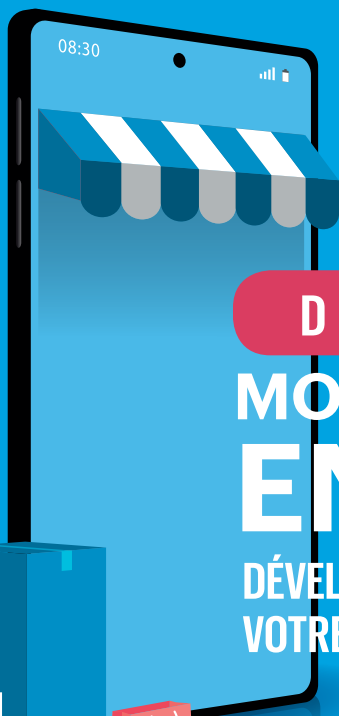




La Région

Auvergne-Rhône-Alpes



DISPOSITIF

MON COMMERCE EN LIGNE

DÉVELOPPEZ VOTRE PRÉSENCE ET
VOTRE VISIBILITÉ SUR INTERNET !

Aide financière à destination
des commerçants et des artisans

Faites votre demande sur auvergnerrhonealpes.fr

En période de crise économique et sanitaire,
le numérique est plus que jamais indispensable
à l'activité des entreprises.



**Vous êtes commerçant ou artisan en Auvergne-Rhône-Alpes ?
Vous souhaitez apporter une visibilité à votre activité
sur internet et/ou développer votre site e-commerce ?**

**Profitez du dispositif « Mon commerce en ligne »
et bénéficiez d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 1 500€*,
versée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.**

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les commerçants de proximité, artisans indépendants, avec ou sans point de vente, sédentaires ou non (hors franchise) ;
- Ayant leur siège social en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Avec un effectif de moins de 10 salariés ;
- Inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers, ou relevant de la liste des entreprises de métiers d'art reconnues par l'arrêté du 24 décembre 2015 ;
- À jour de leurs cotisations sociales et fiscales au 1^{er} mars 2020.

POUR QUELS PROJETS ?

- Les projets de création, de refonte ou d'optimisation d'un site internet ou d'un site e-commerce ;
- Les projets visant à optimiser la présence web : publicité en ligne, solution de fidélisation, frais de référencement, achat de nom de domaine, frais d'hébergement, géolocalisation de l'entreprise, abonnement à un logiciel de création de site en SaaS et formation.

*50% du montant de frais éligibles sur la base de factures acquittées depuis le 01/10/2020, supérieures à 1000 €.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Rendez-vous sur auvergnerhonealpes.fr et retrouvez tous les détails de l'aide.

COMMENT TROUVER UN PRESTATAIRE ?

Pour être aidé dans la mise en place de votre projet numérique, trouvez un prestataire près de chez vous grâce à l'annuaire régional : campusnumerique.auvergnerhonealpes.fr/transformer/prestataires



Un site internet ou un site e-commerce, mais pour quoi faire ?

- S'adapter aux nouveaux modes de consommation ;
- Rester compétitifs dans l'environnement concurrentiel de la vente en ligne ;
- Gagner en visibilité et étendre sa zone de chalandise.